

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
23^e séance
tenue le
mardi 29 octobre 1991
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 23^e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT
(suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/46/SR.23
18 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

91-56870 7547R (F)

/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/46/415, A/46/264, A/46/317-S/22823, A/46/323-S/22836, A/46/336, A/46/520; A/C.2/46/L.6)

1. M. GUERRERO (Philippines) dit que l'encours de la dette extérieure de son pays, qui dépasse 29 milliards de dollars des Etats-Unis équivaut à 70 % de son produit intérieur brut (PIB). Chaque année, les Philippines consacrent au service de cette dette 40 % de leur budget annuel, ou encore le tiers de leurs recettes d'exportation. Si les Philippines ne devaient pas payer ces montants exorbitants, elles pourraient consacrer davantage de fonds à la satisfaction des besoins socio-économiques de la population, à laquelle elles ne consacrent aujourd'hui que 22 % de leur budget. De surcroît, en achetant davantage d'équipements et en important des technologies nouvelles elles pourraient accélérer le développement et la croissance économique du pays.

2. Les Philippines ne peuvent pas poursuivre comme elles le souhaiteraient leurs programmes de développement et d'ajustement structurel parce qu'elles doivent continuer à régler leurs dettes, même si dans certains cas la valeur initiale a déjà été remboursée en totalité et s'il s'agit du legs d'un gouvernement autoritaire qui les avait contractées à des fins peu avouables. Les Philippines tiendront toujours leurs engagements, malgré les typhons, les inondations et les éruptions volcaniques qui ravagent leur territoire.

3. De nombreux pays créanciers se rendent parfaitement compte de la gravité de la situation des Philippines, qui est comparable à celle d'autres pays en développement à faible revenu et à fort endettement. Toutefois, ces pays créanciers, qui ont annulé la dette publique d'un ou deux pays en situation particulièrement difficile, ne se décident pas à faire de même avec tous les pays et ils se contentent de rééchelonner ou de réduire la dette ou encore d'accorder de nouveaux crédits qui servent à rembourser de vieilles dettes, de sorte que les pays endettés s'endettent encore davantage. Malgré cela, les Philippines, à l'instar de nombreux autres pays, ne déclarent pas unilatéralement de moratoire et ne mettent pas de limite arbitraire à leurs remboursements, pas plus qu'elles ne renient tel ou tel engagement ou décident de cesser tout paiement. Bien au contraire, elles acceptent les sacrifices nécessaires et continuent d'assurer le service de leur dette.

4. En tout état de cause, se refuser à s'acquitter des obligations découlant de la dette aurait à l'heure actuelle des conséquences catastrophiques, car cela risquerait d'interrompre des apports de ressources indispensables à la croissance et au développement des pays endettés, qui ont besoin d'investissements directs étrangers et doivent avoir accès aux marchés extérieurs.

5. Si dans sa résolution 45/214, l'Assemblée générale "se félicite que plusieurs pays créanciers se soient montrés disposés à réduire ou à annuler l'encours et le service de la dette de nombreux pays en développement", il est

(M. Guerrero, Philippines)

évident qu'il ne s'agit pas là que des pays débiteurs à faible revenu ou des PMA, car au paragraphe suivant on souligne "qu'il faut d'urgence appliquer largement les initiatives prises récemment et aller encore plus avant dans ce sens". Ces termes qui résument les dispositions pertinentes de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, signifient qu'on ne peut continuer à retarder les solutions qui s'imposent, si l'on veut éviter que les pays en développement ne s'effondrent politiquement et économiquement sous le poids d'une charge insupportable.

6. Mme HARPER (Canada) affirme que de nombreux pays en développement qui ont appliqué d'importants programmes d'ajustement sont parvenus à alléger et même à réduire la charge de la dette. Toutefois, malgré ces réussites, la crise de la dette est grave et elle touche spécialement les pays les plus pauvres et les plus endettés. C'est pourquoi, lors de la réunion qu'ils ont tenue au mois de juillet à Londres, les chefs d'Etat ou de gouvernement des sept pays industrialisés les plus riches ont d'une part réaffirmé qu'il fallait que la réduction de la dette aille bien au-delà de l'allègement consenti au titre des conditions de Toronto, et ont en outre instamment demandé au Club de Paris d'adopter sans tarder de nouvelles mesures et de continuer à étudier au cas par cas la situation des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

7. Toutefois, pour que la réduction de la dette permette de promouvoir une croissance durable et de réduire la pauvreté, il est indispensable que le pays bénéficiaire procède à un ajustement économique réel. A court terme, les pays en développement doivent adopter des mesures macro-économiques susceptibles d'assurer la stabilité interne, et ne ménager aucun effort pour améliorer le sort de leur population et rendre leur administration plus efficace. A cet égard, pour obtenir les résultats les plus satisfaisants il faut commencer par privatiser les entreprises publiques inefficaces, dans le cadre d'une économie de marché qui offre des possibilités et des incitations aux entrepreneurs et aux coopératives et qui intègre dans la vie économique du pays tous les habitants, y compris les femmes.

8. Les réformes économiques ne sont pas une fin en soi : elles sont un moyen de renforcer l'efficacité et de réduire la pauvreté. A cet effet, il est indispensable de protéger les secteurs les plus vulnérables et d'améliorer leur productivité, ce qui permettra de les intégrer dans l'économie générale. Il faut également prêter l'attention voulue au secteur agricole, à la mise en valeur des ressources humaines en général, aux soins de santé primaires et à l'éducation.

9. D'autre part, il est évident que les réformes internes ne donneront les résultats souhaités que si le contexte économique international est favorable. Les pays qui cherchent à développer leurs exportations doivent faire en sorte que leurs produits soient compétitifs et obtenir pour eux des débouchés sur des marchés dont les règles doivent être claires et précises et garantir une concurrence loyale. C'est pourquoi le Canada ne ménage aucun effort pour que les négociations d'Uruguay soient couronnées de succès.

(Mme Harper, Canada)

10. Il importe également que les pays en développement reçoivent une assistance économique suffisante. Le Canada s'attache essentiellement à maintenir le niveau de son aide publique au développement (APD) dans des régions comme l'Afrique subsaharienne; il a annulé plus de 1,1 milliard de dollars canadiens de dette au titre de l'APD et a été un des premiers pays à transformer en dons ce type d'aide, afin de ne pas contribuer à l'augmentation de l'encours de la dette.

11. En bref, les problèmes de la dette exigent des solutions auxquelles doivent participer aussi bien les pays développés que les pays en développement et le Canada s'engage à contribuer dans toute la mesure du possible à la recherche urgente de solutions.

12. M. AMAZIANE (Maroc) dit que la dette extérieure des pays en développement a augmenté de 6 % en 1990 par rapport à 1989, ce qui représente une augmentation de 80 milliards de dollars en une seule année. De ce fait, la dette représente la moitié du PNB global des pays en développement et environ deux fois le montant annuel global de leurs recettes d'exportation. La composition de cette dette a changé considérablement au cours de la décennie 80 : l'encours de la dette publique a triplé depuis 1980, et représente 42 % de l'encours total de la dette, tandis que celui de la dette envers des créanciers multilatéraux s'est accru au point d'en représenter 19 %, contre 15 % en 1985. A la fin de 1989, l'encours des arriérés a atteint 79 milliards de dollars.

13. En 1990, le transfert net des ressources des pays en développement s'est chiffré à 24 milliards de dollars et, étant donné les niveaux élevés des taux d'intérêt et des profits des investissements étrangers que l'ont prévoit pour 1995, les pays en développement continueront d'exporter vers les pays développés plus de biens et de services qu'ils n'en recevront.

14. L'aide publique au développement s'est ralentie et l'on ne peut pas écarter le risque qu'une partie de cette aide soit réorientée vers les pays de l'Europe de l'Est et l'URSS, comme c'est en fait le cas pour l'aide alimentaire. Certes, les exportations des pays en développement ayant progressé de 8 %, il en est résulté une réduction de 2 points de pourcentage du ratio dette/exportations. Selon la Banque mondiale, cette modeste amélioration est le résultat du plan Brady, des décisions adoptées par le Club de Paris pour assouplir les conditions de rééchelonnement de la dette et de la poursuite d'autres programmes d'allègement de la dette, ainsi que de la progression des exportations de certains pays en développement. En vérité, cette amélioration est due essentiellement à l'augmentation des recettes provenant des exportations de pétrole, et ne concerne donc en aucune façon les pays en développement importateurs d'énergie.

15. Malgré les initiatives prises à ce jour pour réduire la dette, tout le monde s'accorde à reconnaître que la crise de la dette n'est pas surmontée. Le Maroc réaffirme la position longtemps soutenue par les pays en développement : la crise de la dette n'est pas un problème technique mais

(M. Amaziane, Maroc)

politique, et il faut qu'il y ait une volonté politique pour le résoudre. Pour s'en convaincre, il suffit de se demander pourquoi les solutions adoptées par la communauté internationale depuis 1982 n'ont pas été pleinement couronnées de succès. La stratégie relative à la dette internationale continue à tenter de résoudre les problèmes au cas par cas, alors qu'il faudrait une démarche globale.

16. Le plan Brady, lancé en 1989, prévoyait une réduction de 20 % de la dette commerciale des 17 pays en développement classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire lourdement endettés, qui appliquaient des programmes d'ajustement structurel approuvés par le FMI et la Banque mondiale. L'allègement de la dette obtenu grâce au plan Brady n'a pas répondu à l'attente des pays en question et ne leur a pas permis de retrouver la solvabilité et l'accès aux marchés financiers internationaux.

17. Le problème principal auquel se heurte le plan Brady est l'insuffisance des ressources financières, étant donné que sur les 20 milliards de dollars prévus, 6,4 milliards de dollars seulement ont été déboursés. Devant l'insuffisance des résultats du plan Brady et l'accumulation des arriérés, certains pays en développement ont dû recourir à d'autres programmes de réduction de leurs dettes envers des banques commerciales. Les conversions de créances en prises de participation ont permis de réduire la dette des pays en développement de 34 milliards de dollars entre 1985 et 1989. Toutefois, les échanges dette/nature, dette/santé et dette/éducation n'ont guère contribué à réduire la dette, à cause de la modicité des montants en jeu. Les programmes de conversion ont été suspendus en 1989 à cause de leurs effets inflationnistes, et sont liés depuis 1990 à la privatisation. Il convient de signaler à ce propos que les opérations de conversion de la dette ne procurent qu'un bref répit aux pays débiteurs, vu qu'elles risquent de provoquer des pressions sur la balance des paiements lorsque les bénéfices, les dividendes et les capitaux correspondants sont rapatriés.

18. Les pays à revenu faible lourdement endettés ont bénéficié de plusieurs mesures de désendettement : annulation de 8 milliards de dettes au titre de l'APD, rééchelonnement de 5 milliards de dollars de dettes en vertu des conditions de Toronto et apports concessionnels au titre du programme de prêts à l'ajustement structurel, de la Facilité d'ajustement structurel et de la Facilité d'ajustement structurel renforcée. Depuis octobre 1990, le total des remises de dettes dont ont bénéficié ces pays a augmenté considérablement, atteignant plus de 11 milliards de dollars. Il est cependant nécessaire d'adopter d'autres mesures pour soutenir les efforts d'ajustement et restaurer la solvabilité extérieure de ces pays.

19. On a proposé ou adopté dans ce sens plusieurs initiatives : la proposition annoncée à la Trinité en septembre 1990 par le Royaume-Uni prévoyant une diminution des deux tiers de l'encours de la dette des pays pauvres; la proposition des Pays-Bas visant à annuler la dette publique bilatérale des pays pauvres endettés qui appliquent des politiques économiques "rationnelles"; et la reconnaissance, lors du Sommet de Londres, de la

(M. Amaziane, Maroc)

nécessité de mesures d'allégement supplémentaire en faveur de ces pays. Toutefois, il faut regretter que le Sommet de Londres n'ait pas formulé de recommandations quant à l'ampleur de l'allégement supplémentaire, d'autant qu'il a été admis que ces pays méritaient un traitement spécial. Il faut également regretter qu'il ait été déclaré que le traitement accordé à certains pays à revenu intermédiaire, dont la Pologne, est de nature exceptionnelle et n'est donc pas susceptible d'être étendu à d'autres pays.

20. L'allégement de la dette publique des pays à revenu intermédiaire a suscité des espoirs qui ont été malheureusement vite déçus. Lors de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, le Directeur exécutif du FMI a souligné la nécessité de nouvelles décisions pour alléger la dette des pays les plus pauvres et des pays à revenu intermédiaire et il a manifesté l'espoir que les gouvernements créanciers trouveront des solutions au problème de la dette des pays à revenu intermédiaire fortement endettés auprès de créanciers publics, comme ils l'ont fait pour certains pays dont la Pologne.

21. La dette multilatérale des pays en développement a atteint en 1990 235 milliards de dollars, soit plus de 19 % de l'encours total de la dette de ces pays, contre 18 % en 1989. Malgré la volonté des pays débiteurs de faire face à leurs obligations envers les institutions multilatérales, afin d'échapper ainsi à l'isolement financier, 17 pays étaient, à la fin de l'exercice 1991, en retard dans leurs paiements à la Banque mondiale et au FMI. Certains estiment qu'il faudrait modifier les statuts de ces institutions multilatérales pour permettre le rééchelonnement, voire la réduction, de la dette des pays en retard dans leurs paiements.

22. Malgré les développements positifs enregistrés dans la Stratégie relative à la dette internationale, le Secrétaire général dit dans son rapport (A/46/415) qu'il serait prématuré d'affirmer que la fin de la crise de la dette est proche. Il est indiscutable que la Stratégie relative à la dette a sauvé le système financier international d'un effondrement désastreux, mais elle n'a pas permis aux pays débiteurs de relancer leur croissance économique et de recouvrer leur solvabilité. L'allégement de la dette accordé aux pays endettés a été extrêmement modeste et la persistance du protectionnisme dans les marchés du Nord continue à être financièrement préjudiciable aux pays en développement, étant donné qu'un accès plus libre à ces marchés leur permettrait d'augmenter leurs recettes d'exportation dans des proportions équivalentes au montant de l'APD dont ils bénéficient. Cela prouve l'importance capitale des négociations multilatérales d'Uruguay. En outre, la persistance de taux d'intérêt réels élevés sur les marchés financiers internationaux gonfle artificiellement la dette des pays en développement. Le relèvement d'un point de pourcentage des taux d'intérêt se traduit par une dette supplémentaire de 4 milliards de dollars, ce qui annule complètement les modestes réductions accordées aux pays endettés.

(M. Amaziane, Maroc)

23. Aussi, les pays industrialisés doivent-ils appliquer eux-même les mesures d'ajustement qu'ils préconisent pour les pays en développement, de manière à ramener les taux réels à long terme à des niveaux compatibles avec la reprise de la croissance économique dans le monde. La conférence sur le financement du développement proposée par le Secrétaire général serait l'occasion de dégager un consensus global sur une stratégie visant à relancer la croissance économique dans les pays en développement, à réussir le processus de transition en Europe orientale et en URSS et à remodeler le système financier et monétaire international afin qu'il réponde mieux aux impératifs de développement du monde entier à l'aube du troisième millénaire.

24. Le Maroc exhorte la communauté internationale à examiner avec soin le rapport (A/45/380) soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session par le Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement, M. Craxi, dont les propositions reflètent les préoccupations des pays endettés. Le Maroc aimerait bien voir ces propositions traduites dans les faits. Enfin, le Maroc exprime à nouveau son appui à la proposition contenue dans le rapport de M. Craxi visant à la création d'une banque de l'Afrique méditerranéenne.

La séance est levée à 16 heures.